

Mesdames, Messieurs,

Un étudiant de l'Université Protestante de Fribourg-en-Brisgau (Evangelische Hochschule Freiburg) vous a soumis sa candidature de stage. Veuillez trouver ci-après des informations concernant nos conditions générales, les conditions préalables requises des établissements ainsi que nos normes.

Généralités

La filière Pédagogie de l'enfance (B.A.) forme les futurs pédagogues de l'enfance qui se destinent aux métiers exercés dans les structures d'accueil journalier des enfants, à l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi qu'à la charnière entre les niveaux élémentaire et primaire. Parmi les métiers qui s'ouvrent aux titulaires de cette formation, on compte différentes fonctions de pédagogie/ pédagogie spécialisée, mais aussi des fonctions de direction, des tâches de conseil ou de gestion et financement.

Outre l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques et générales, la filière se fixe pour objectif la formation d'une attitude professionnelle et attentive aux processus de développement de l'enfant.

L'orientation pratique de la formation est mise en évidence tant par les cours d'enseignement axés sur la pratique que par la préparation aux trois phases d'études pratiques. La condition préalable à l'admission à la thèse de bachelor (bachelor-thesis) du septième semestre est la réussite au premier stage (de 4 semaines), au deuxième stage (de douze semaines, effectué dans le pays) et du dernier stage (de douze semaines, effectué à l'étranger).

Conditions générales régissant le troisième stage (5e semestre)

Le troisième stage fait partie du module M 5/17 «domaines d'activité en pédagogie de la petite enfance dans une perspective internationale» et prévoit 360 heures d'activités pratiques. Ce contingent d'heures englobe les tâches de pédagogie, voire de soins ou d'organisation et leur préparation et leur approfondissement ultérieur.

Les étudiants sont expressément encouragés à effectuer ce stage à l'étranger. Les objectifs de qualification contenus dans le manuel du module sont complétés par des questions directrices sur les objectifs d'apprentissage et par une interrogation personnelle des étudiants.

À l'issue du stage, les étudiants sont priés de rédiger un rapport de stage circonstancié. Après une brève description objective de l'établissement, ils y présenteront leurs expériences pédagogiques personnelles portant sur un éclairage thématique donné et le processus d'apprentissage individuel par rapport à ce thème. Le rapport de stage devra faire état des objectifs des étudiants, de leurs réflexions sur la méthode didactique, leurs interrogations pédagogiques, etc. en faisant appel à leurs expériences pratiques et à leurs connaissances théoriques. Une importance centrale revient à la description et à l'analyse des situations décisives ou des dilemmes.

Accompagnement professionnel

Tout au long du stage, les étudiants bénéficient de l'encadrement régulier, par email ou par téléphone, d'un directeur de stage de la Haute Ecole. L'encadrement et les instructions sont poursuivis par un conseiller pédagogique pratique de l'établissement sous la forme d'un feedback permanent et d'entretiens d'orientation hebdomadaires. Les conseillers pédagogiques pratiques doivent présenter la formation ou les études qualifiées requises (en pédagogie, sciences de l'éducation, psychologie...) et remplir les conditions suivantes:

- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins une année dans le domaine de leur encadrement.
- L'encadrement s'inscrit dans le cadre de leur contrat de service.
- Dans la mesure du possible) être titulaire d'un poste à temps plein pour être largement à la disposition des étudiants pendant leur stage.

Institution – lieu de stage

Sont considérées comme institutions de stages adaptés les structures qui travaillent suivant un concept professionnel défini, se caractérisent par un système d'assurance de la qualité et pratiquent des formations continues appropriées. L'établissement du stage

- se prête à la formation d'étudiants au moyen de son personnel ses locaux et son équipement matériels,
- permet l'acquisition des objectifs d'apprentissage convenus et la mise en application du plan de formation,



- garantit des instructions de pratique régulières et qualifiées dispensées par un conseiller pédagogique,
- permet aux étudiants de participer aux manifestations internes à l'établissement comme les concertations des équipes, les conférences, les manifestations de formation continue.

Autorisation de l'institution de stage

L'autorisation et la reconnaissance des institutions de stage doivent être confirmés par la direction de l'office des études pratiques sur le formulaire prévu à cet effet. Le stage ne pourra débiter qu'une fois que l'inscription au stage aura été signée par toutes les parties prenantes (étudiant-e, conseiller-ère pédagogique, enseignant directeur de stage, direction de l'office des études pratiques).

Attestation de stage

À l'issue du stage, l'institution de stage remettra au stagiaire une attestation de son activité (également disponible comme formulaire imprimé).

Difficultés et questions

En cas de questions ou de conflit ingérable dans l'institution de stage, le conseiller pédagogique et / ou l'étudiant peuvent s'adresser à l'office de la pratique. Ils y obtiendront des conseils et, au besoin, une aide par la médiation.

Nous nous féliciterions que vous puissiez mettre à la disposition de nos étudiants une place de stage dans votre établissement et que nous puissions ensemble assumer la responsabilité d'une partie du volet pratique des études.

Office d'études pratiques, pédagogie de l'enfance

Nicole Kirstein (management) Tel.: 0761-47 812-16, kirstein@eh-freiburg.de

Barbara Zimmermann (organisation et coordination) Tel.: 0761-47 812-68, zimmermann@eh-freiburg.de